

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury d'examen 2ème session du Master 2ème année

ÉCONOMIE

parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Économiste

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE:

Article 1er

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (2ème session) du

Master

2ème année

ÉCONOMIE

parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Économiste

M. ALARY David, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS;

M. GADAT Sébastien, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;

M. GOBILLARD Bertrand, MAÎTRE DE CONFÉRENCES :

M. VILLENEUVE Stéphane, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 2

Le jury sera présidé par M. ALARY David, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2025 Le Directeur,

Christian GOLLIER

